



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1990/NGO/35
11 septembre 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-deuxième session
Point 6 de l'ordre du jour

LES DROITS DE L'HOMME EN IRAN

Déclaration écrite présentée par la Confédération mondiale du travail,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif
(catégorie I)

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[30 avril 1990]

1. En janvier 1990, un représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu pour la première fois en Iran. Le rapport qu'il a établi à l'issue de cette mission a suscité l'inquiétude tant de notre organisation que de nombreuses autres organisations non gouvernementales, d'organismes actifs dans la défense des droits de l'homme et de partis politiques du monde entier. Immédiatement après sa publication en février, une équipe d'experts et de chercheurs de la résistance iranienne a entrepris, sous la direction de feu M. Kazem Rajavi, d'apporter une réponse circonstanciée aux affirmations qui s'y trouvaient. Les résultats de son travail sont contenus dans un ouvrage intitulé "Human Rights Betrayed" (Les droits de l'homme trahis). M. Rajavi a été assassiné le 24 avril 1990, non loin de son domicile, situé à proximité de Genève; selon les autorités judiciaires helvétiques, les auteurs de l'assassinat seraient des agents du régime iranien. L'ouvrage a été achevé par le secrétariat du Conseil national de la résistance d'Iran, sous la conduite de M. Massoud Bani Sadr.

2. Infatigable et sincère défenseur des droits de l'homme, professeur de droit à l'Université de Genève et ancien ambassadeur de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Rajavi a cherché activement à faire connaître à la Commission et à d'autres organes internationaux les souffrances et les épreuves qu'endure le peuple iranien et leur a demandé instamment de suivre l'évolution de la situation dans son pays. Il est véritablement un grand martyr de la cause des droits de l'homme.

3. Nous estimons que "Human Rights Betrayed", où sont recueillis les témoignages des principales victimes des violations des droits de l'homme en Iran, apporte une réponse objective, impartiale et documentée au rapport du Représentant spécial.

4. Nous soumettons donc cet ouvrage à l'attention de la Sous-Commission pour permettre à tous ses membres ainsi qu'à ceux des organes apparentés de replacer dans sa juste perspective la situation des droits de l'homme en Iran et de se faire une opinion en toute connaissance de cause.
